



Baccalauréat professionnel Certificat d'aptitude professionnel Brevet professionnel Certificat de spécialisation

Session 2025
Inscriptions des candidats individuels
(Service grand public)

1 - DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour la session 2025, les dates d'inscription sont les suivantes : **(Ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire)**

- **Baccalauréat professionnel** : du **lundi 4 novembre 2024** à partir de **15 h** au **mardi 3 décembre 2024, 17 heures** (heure locale), pour toutes les spécialités.
- **Brevet professionnel** : du **lundi 4 novembre 2024** à partir de **15 heures** au **mardi 3 décembre 2024, 17 heures** (heure locale), pour toutes les spécialités.
- **Certificat de spécialisation** : du **lundi 4 novembre 2024** à partir de **15 heures** au **mardi 3 décembre 2024, 17 heures** (heure locale), pour toutes les spécialités.
- **Certificat d'aptitude professionnel** : du **mardi 8 octobre 2024** à **15 heures** au **vendredi 8 novembre 2024** à **17 heures** (heure locale), pour toutes les spécialités

2 - PROCÉDURE DE PRÉ-INSCRIPTION

L'inscription à l'examen étant un acte personnel, vous devez procéder vous-même à la saisie afin d'éviter les erreurs d'enregistrement ou omissions.

Etape 1 : Créer votre compte Cyclades : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être **valide et individuelle**.

Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat (convocation relevé de notes, etc...). Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : **vous avez 48h** pour cliquer sur le lien « Activer mon compte », sinon votre compte sera supprimé. Dans cette situation, vous devez recommencer la procédure.

Etape 2 : Vous inscrire

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « m'inscrire ». À l'issue de l'inscription, **ne pas oublier d'enregistrer**. À ce stade, vous pouvez modifier votre inscription en ligne. Allez dans l'espace « mes documents » pour consulter et éditer la confirmation d'inscription et la liste des pièces justificatives à téléverser.

ATTENTION : les mails envoyés par CYCLADES peuvent se retrouver dans vos dossiers spams. Il vous appartient de contrôler vos courriers indésirables régulièrement.

3 - INSCRIPTION DÉFINITIVE

Dès la finalisation de votre inscription sur internet :


- imprimez votre confirmation d'inscription via votre compte Cyclades rubrique « Mes documents»
- vérifiez, puis dater et signer votre confirmation d'inscription. La confirmation d'inscription sera à téléverser dans votre espace Cyclades conformément au point n°7.

ATTENTION : Aucune modification ne pourra être prise en compte après la fin des inscriptions.

4 – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Tous les candidats en situation de handicap souhaitant demander des aménagements d'épreuves ou qui ont déjà un aménagement d'épreuve doivent répondre « OUI » à la rubrique « Handicap » lors de l'inscription.

Dans le cas d'un aménagement d'épreuve existant, la notification d'aménagement d'épreuves doit être jointe à la confirmation d'inscription.

Pour les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves, il vous appartient de vous rendre sur le site internet du rectorat  Recherche Candidats en situation de handicap puis sur le lien [Se connecter à Amex](#)

5 - ACQUIS

Si vous avez droit à des dispenses ou des bénéfiques de notes, vous devez les saisir et téléverser votre relevé de notes ou diplôme dans votre espace candidat Cyclades.

6 – REFERENTIELS ET REGLEMENTS D'EXAMENS

Les référentiels et règlements d'examens sont consultables sur le site EDUSCOL du ministère à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/774/les-diplomes-professionnels>

Le rectorat ne délivre pas d'informations pédagogiques. Les candidats doivent consulter impérativement le référentiel de l'examen (plus particulièrement la partie relative aux épreuves ponctuelles).

Les CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, Esthétique Cosmétique Parfumerie et Pâtissier ainsi que les BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne et Esthétique - Cosmétique Parfumerie font l'objet d'une note spécifique publiée sur le site ac-nice.fr. Il appartient aux candidats d'en prendre connaissance.

7- DÉPÔT EN LIGNE DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

La confirmation d'inscription doit être vérifiée, datée, signée et téléversée dans votre espace candidat Cyclades rubrique « mes justificatifs » avec les pièces justificatives au plus tard une semaine après la clôture du serveur d'inscription. Aucune relance ne sera effectuée.

Pour les spécialités du secteur industriel nécessitant de fournir une attestation de suivi de formation au travail en hauteur sur échafaudage de pied prévue par la réglementation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés, cette attestation devra être fournie le 14 mars 2025 au plus tard. Si vous ne l'avez pas fournie à cette date, votre candidature sera écartée et vous ne pourrez pas vous présenter à l'examen. Il vous appartient de rechercher la formation.

Vous pourrez suivre l'évolution du traitement du dépôt de votre candidature depuis votre espace candidat CYCLADES.

En l'absence du dépôt de la confirmation d'inscription au plus tard à la date limite, **la candidature sera annulée.**